

Catégorie A
CAPN n°4 des 6 et 7 juillet 2015

Examen de la situation des inspecteurs stagiaires des Finances Publiques de la promotion 2014-2015

Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**

« Madame la Présidente,

Pour la CGT-FO la politique d'austérité et le pacte de responsabilité imposés par le gouvernement montrent leur inefficacité. Le chômage ne cesse d'augmenter, le patronat continue d'exiger de nouvelles atteintes au code du travail et le gouvernement s'obstine à accentuer les coupes claires dans les budgets publics au point de compromettre le niveau de l'investissement public. Comme l'a réaffirmé le secrétaire général de la CGT-FO, présent lors de nos débats lors de notre dernier conseil syndical, « cette politique est dangereuse socialement, économiquement et démocratiquement ».

La Ministre de la Fonction Publique a confirmé le gel du point d'indice au moins jusqu'en 2017.

La réforme territoriale de l'État engage une attaque sans précédent contre les statuts de la Fonction Publique et de l'organisation de la DGFIP d'ailleurs les documents transmis pour examen au CTR de demain en témoignent.

Tant sur le statut général que sur les statuts particuliers, tout est mis en œuvre pour imposer la fusion des trois versants de la fonction publique - Etat, hospitalier, territorial :

- le dossier PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunérations) actuellement en discussion afin de favoriser la mobilité inter-fonctions publiques de ceux dont l'emploi serait supprimé dans ce cadre,
- les régimes indemnitaires qui devraient aussi se rapprocher sous l'effet de la mise en place à l'horizon 2017 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) dans l'ensemble des départements ministériels sauf indication contraire de leur part.

Pour les agents de la DGFIP, ces deux dispositifs faciliteront concrètement la mobilité forcée et une harmonisation par le bas des régimes indemnitaires.

FORCE OUVRIÈRE, première organisation syndicale de la Fonction Publique de l'État, rappelle sa totale opposition à cette réforme territoriale. Nous maintenons qu'elle va à la fois diminuer la présence des services publics au plus près des usagers et à terme induire une différenciation des droits des citoyens en fonction de la capacité à légiférer des 13 régions.

Au-delà de l'impact sur la République une et indivisible, cette réforme va également concerner fortement les fonctionnaires et agents publics.

Pour exemple, hors personnels de l'Éducation Nationale et de la Défense, le rapport des inspections demandé par la ministre, annonce d'ores et déjà une mobilité imposée pour 10 700 agents.

Par ailleurs La CGT-Force Ouvrière ne peut passer sous silence la tentative de mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Bien entendu notre organisation s'y oppose.

Si ce système est mis en place, ce seront les employeurs qui collecteront l'impôt, pour le reverser ensuite à l'État. Ces derniers revendiquent d'ores et déjà une quote-part pour compenser leur frais de gestion. Nous assisterons donc à une privatisation du recouvrement de l'impôt. Plus grave encore, la retenue à la source constitue le cheval de Troie pour une fusion avec la CSG. Cette fusion remettrait en cause le financement de la sécurité sociale basée sur le salaire différé, en l'étatisant. Derrière cette réforme se cache la volonté de détruire à terme la sécurité sociale de 1945 et de supprimer, comme le souligne le Think Tank Terra Nova, 10 000 emplois à la DGFIP. Dès lors c'est à juste titre que la Fédération des Finances FO et le syndicat national **F.O.-DGFIP** sont vent de bout contre ce projet.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAP, **F.O.-DGFIP** tient à rappeler quelques revendications.

F.O.-DGFIP, dénonce la mesure de gel du point d'indice et, en plein accord avec la

FGF-FO, revendique l'augmentation immédiate des traitements, salaires et pensions de 8 % du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points d'indice sur la grille.

F.O.-DGFIP dénonce l'indice de rémunération porté à 321 pour les Inspecteurs stagiaires alors que les contrôleurs stagiaires sont, quant à eux mieux rémunérés en qualité de stagiaire !

F.O.-DGFIP revendique instamment l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi à la DGFIP.

F.O.-DGFIP revendique depuis de nombreuses années la création d'un 13^{ème} échelon pour les inspecteurs des Finances Publiques.

F.O.-DGFIP demande l'instauration de deux véritables mouvements de mutation par an et s'oppose à toute tentative de suppression du mouvement complémentaire.

F.O.-DGFIP avec la **FGF-FO**, exige le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories, et à ce titre, exige le maintien des statuts particuliers.

F.O.-DGFIP avec la **FGF-FO**, condamne les fusions de corps imposés ces dernières années, fusions réalisées pour réduire les effectifs, supprimer certaines missions, et engager une approche de métier de la fonction publique.

F.O.-DGFIP demande l'arrêt immédiat de la RGME, prétexte aux futures suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales.

En préalable, nous souhaitons dénoncer le refus de l'administration de faire convoquer des experts issus des stagiaires de cette année. L'administration prend le motif suivant : Parce qu'ils sont concernés par ladite CAPN ils ne peuvent donc pas participer. »

En ce qui concerne l'objet de cette CAPN, il s'agit de la troisième scolarité fusionnée et pourtant de nombreux problèmes ne sont pas réglés, loin s'en faut ! Il nous faudra attendre le CTR du 1^{er} octobre pour en parler ?

L'année dernière **F.O.-DGFIP** s'était déjà interrogé sur l'avenir de la formation initiale des stagiaires et leur intégration dans leurs futurs services. Il en est de même pour tous les stagiaires, y compris ceux en situation de handicap, ce dernier sujet devait être révoqué au niveau national.

À ce jour aucun bilan n'a été fait par la DGFIP sur les scolarités fusionnées, une nouvelle scolarité va donc démarrer dès septembre avec les mêmes points négatifs sans que les organisations syndicales nationales n'aient pu en débattre.

Tout d'abord, sur les frais engagés, une majorité d'inspecteurs stagiaires, bien souvent en double résidence, ont dû rajouter des sommes considérables au-delà du régime indemnitaire forfaitaire accordé par l'administration. Vous conviendrez qu'il est difficile, à l'heure actuelle, de penser qu'une somme d'environ 450 euros par mois accordées aux Inspecteurs Stagiaires en formation en dehors de leur résidence familiale puisse combler des frais de repas et de logement... même à Clermont-Ferrand et encore moins en région parisienne ou Toulousaine.

D'ailleurs, cette indemnité est diminuée lorsque l'Inspecteur Stagiaire effectue son stage sur son lieu ou ancien lieu de famille, pour autant, les frais demeurent identiques.

C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP**, revendique que l'ensemble des frais engagés soient intégralement remboursés et demande la gratuité des logements imposés, par une formation éloignée du lieu familial. En ce sens, les représentants **F.O.-DGFIP** en ont fait la demande lors du dernier conseil de promotion.

F.O.-DGFIP vous rappelle que l'État doit financer la formation professionnelle de ses fonctionnaires, et non l'inverse.

F.O.-DGFIP vous avait déjà interpellé sur la densité des cours et le calibrage des modules de 3 heures, format qui n'apporte aucune souplesse aux chargés d'enseignement et impose aux stagiaires un rythme soutenu.

Cela pose par ailleurs un problème sur le positionnement des cours optionnels et surtout des cours de soutien, sur la seule demi-journée libérée du mardi après-midi, rendant ainsi impossible le travail personnel ou/et les activités de détente.

Comment est-il possible en seulement 3 heures, d'apprendre des nouvelles notions, effectuer des exercices et leur corrigé ?

Ainsi, beaucoup de notions importantes n'ont pas bien été assimilées faute de corrigés détaillés en cours par le chargé d'enseignement. À cela s'ajoute, l'enchaînement de nouvelles notions complexes à une cadence infernale.

Cette situation a très certainement concouru cette année à la mise en difficulté des stagiaires qui ont dû passer l'épreuve de rattrapage (sur 590 stagiaires, 20 stagiaires ont été placés en difficulté et 2 ne valident pas la scolarité).

Concernant, les notes attribuées pour les évaluations écrites et orales, des points peuvent être améliorés, beaucoup d'inspecteurs stagiaires regrettent de ne pas avoir d'explication de note. Encore une fois il n'y a pas eu de débriefings individuels systématiques après chaque oral.

Seuls ceux qui ont en dessous de la moyenne sont systématiquement convoqués par l'administration.

F.O.-DGFIP vous rappelle qu'il s'agit d'une formation professionnelle.

Cette année encore l'Administration a fait le choix de la dématérialisation au détriment des Inspecteurs Stagiaires, pas de distribution du CGI, seul le précis a été distribué et nous saluons cette pratique.

Pour les supports matériels : certains modules ont un intérêt plutôt faible et seront inutilisés par la suite, d'autres, en revanche seront incontournables et nécessiteraient une impression.

C'est pourquoi, les représentants des Inspecteurs Stagiaires **F.O.-DGFIP**, au cours des conseils de promotion, vous avaient indiqué qu'une dématérialisation nuancée et adaptée serait préférable.

Cette année même si l'ENFiP ne demande pas systématiquement la mention des articles dans les exercices de motivation de proposition de rectification, à la notation on s'aperçoit que le fait d'en avoir mentionné apporte des points, c'est en nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Cette année, les stagiaires ont pu s'exercer sur une rédaction complète d'une proposition de rectification à faire à la maison, ce qui constitue aussi une nette amélioration.

Il faut renouveler cet exercice.

Nous ne pouvons pas accepter que l'administration, par manque de moyens limite les inspecteurs stagiaires à la pure théorie, les applications informatiques doivent faire partie intégrante de la scolarité du stagiaire à l'école, on ne peut pas attendre qu'il soit livré à lui-même en poste pour les découvrir. Il est urgent d'engager une réflexion sur ce point au niveau national.

Sur le positionnement des écrits et des oraux

Cette année encore **F.O.-DGFIP** constate que le **positionnement de l'écrit N°4 n'est pas approprié**. En effet, il ne s'est pas situé la veille de la publication du projet de mouvement pour les Inspecteurs Stagiaires généralistes mais le lendemain, ce qui n'a pas permis à ceux qui n'ont pas été satisfaits d'arriver serein à cette épreuve.

Une plus grande cohérence entre l'ENFiP et les dates de sortie du projet prévus par la Direction Générale est nécessaire.

Concernant les modalités de déroulement de la scolarité proprement dite, nous allons aborder plusieurs thèmes et problématiques soulevés par les stagiaires.

Applications informatiques

Concernant les applications informatiques, point déjà énoncé supra **F.O.-DGFIP** dénonce l'obsolescence des bases écoles, pire, dans certains cas elles sont inutilisables. Il s'agit encore d'un exemple du manque de moyens attribués à la formation. Les stagiaires sont donc sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, victimes de l'austérité. Que comptez-vous faire à ce sujet ?

Pour **F.O.-DGFIP**, il est anormal que les stagiaires doivent attendre 1 an avant de voir les applications qui seront leur quotidien par la suite.

On peut donc en conclure que, même lors du stage premier métier, certains stagiaires ne bénéficieront pas d'enseignement correct sur les applications informatiques, et se retrouveront par conséquent livrés à eux-mêmes en poste, c'est pénalisant et bien entendu inacceptable.

Contenu des cours

F.O.-DGFIP vous interpelle sur le contenu de certains cours, notamment en GPE, qui sont apparus comme trop denses, trop complexes, ou mal formulés. Comment allez-vous améliorer ces contenus ?

Concernant la fiscalité, beaucoup de stagiaires regrettent de ne pas travailler davantage avec la documentation (et surtout le CGI) lors des exercices faits en cours. Nous vous demandons la distribution d'un CGI à chaque stagiaire. La documentation en ligne uniquement, n'est pas suffisante pour le travail de recherche.

F.O.-DGFIP vous demande de fournir plus d'exercices autocorrigés pour chaque cours, pour les stagiaires souhaitant se perfectionner ou travailler certaines séances qui leur poseraient des problèmes.

Il est constaté que d'année en année, sur les fascicules, la place pour répondre aux questions se réduit, pourquoi ?

F.O.-DGFIP dénonce le fait que l'ENFiP mette les stagiaires en état de stress par des évaluations réputées difficiles en leur demandant de travailler toujours plus, voir en « recrachant » des réponses à savoir par cœur.

Évaluations

À propos des évaluations des acquis, nous réaffirmons la nécessité de faire des épreuves plus en phase avec les objectifs d'une formation professionnelle, et donc éviter les citations de cours et le bachotage.

De plus, les stagiaires soulignent la difficulté des évaluations, notamment du 2^{ème} écrit.

Nous réaffirmons que l'important est l'acquisition des fondamentaux et l'enseignement du travail de recherche rapide des textes pour étayer les argumentations, notamment dans les propositions de rectification et que nul ne peut tout savoir.

Communication des notes

Force est de constater que le délai entre les écrits et la réception des notes est trop long. Allez vous le réduire ?

Les dernières notes sont connues pratiquement toutes en même temps, y compris le fait d'aller à l'épreuve de rattrapage, tout cela est trop brutal.

Soutien

Certains stagiaires se sont vus refuser l'accès à des cours de soutien. Est ce admissible ? Pour **F.O.-DGFIP**, il serait préférable que davantage de soutien soit proposé aux stagiaires de façon plus encadrée.

Attribution des filières

Nous soulignons qu'une quinzaine de stagiaires n'ont pas obtenu la filière désirée, ce qui est source de frustration et de difficultés supplémentaires.

F.O.-DGFIP revendique pour la prochaine scolarité que la filière soit connue mi-décembre.

Stage premier métier

L'administration a défini une nouvelle date de départ du délai de séjour pour les inspecteurs stagiaires à la fin de leur stage premier métier, à savoir le 1^{er} mars de l'année qui suit leur affectation. Par là, elle crée un nouveau statut : l'inspecteur titulaire stagiaire des Finances Publiques.

F.O.-DGFIP s'insurge contre cette décision injuste et injustifiée et exige que le délai de séjour débute dès la titularisation, donc le 1^{er} septembre.

À cette date du 1^{er} septembre 2015, les inspecteurs nouvellement titularisés, devront normalement être affectés en surnombre dans leur direction et ce jusqu'au 28 février 2016.

Or nous constatons que certaines règles nationales ne sont pas toujours appliquées sur le plan local. L'administration doit donner tous les moyens aux inspecteurs pour qu'ils accomplissent leur stage en totalité dans de bonnes conditions, c'est pourquoi, **F.O.-DGFIP** exige que soit pleinement appliqué les dispositifs prévus, notamment, la mise en place d'un véritable tuteur référent et expérimenté et l'absence pure et simple d'objectifs.

À ce propos, **F.O.-DGFIP** demande que la fonction de tuteur soit précisément définie dans un cadre national et convenablement valorisé y compris financièrement.

Ce tuteur doit donc appartenir au même grade que l'agent en stage et avoir également des objectifs allégés.

Nous avons comme chaque année des exemples contraires à ce qui devrait se faire (inspecteur stagiaire seul sans tuteur ou mis en situation d'exercice sur son futur poste...).

Un groupe de travail national devait être réuni sur ce thème de tuteur, tutorat, l'administration n'a pas répondu jusqu'alors à son engagement !

F.O.-DGFIP souhaite également connaître les modalités d'accompagnement des Inspecteurs Stagiaires affectés sur des postes individuels, comme ceux par exemple de la filière pilotage et ressources, suivront-ils vraiment leur formation sur un poste similaire ? La Direction Générale a-t-elle prévue un accompagnement même après la fin du stage premier métiers ?

Pour toutes ces raisons et pour plus d'efficacité, **F.O.-DGFIP** réitère sa demande de tenue d'une réunion technique d'approfondissement voire d'un groupe de travail sur le thème de la scolarité afin d'améliorer les conditions de formation et de la rendre plus efficace.

En effet, cette instance a pour objet la titularisation des inspecteurs stagiaires ; et non l'organisation du dispositif de formation initiale.

D'un point de vue général, **F.O.-DGFIP** refuse une formation initiale exclusivement orientée vers l'employabilité immédiate. La formation initiale doit permettre l'acquisition d'une connaissance approfondie de toutes les missions de la DGFIP et comprendre un volet préparation au premier emploi, permettant aux agents de mieux appréhender leur arrivée dans les services. Cette argumentation se base sur le fait qu'au cours de leur carrière, les inspecteurs pourront être amenés à changer de fonction. Une connaissance globale initiale de toute la DGFIP est dès lors indispensable.

Il est à ce stade important de vous formuler la demande insistante d'appel de toutes les listes complémentaires A, B et C.

Pour conclure sur la formation professionnelle, **F.O.-DGFIP** réaffirme que cette dernière constitue un élément indispensable pour garantir un service public de qualité dans le cadre d'une Fonction Publique, laïque et républicaine.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Violaine OLIVE, Yves LE VAILLANT, (titulaires)

Véronique PECORINI (suppléante)

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfp>



@fodgfp

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP